

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE PRICE

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil municipal tenue à l'Hôtel-de-ville, vendredi, le 6 janvier 2017, à 8h30, à laquelle sont présentes mesdames Nathalie Morissette et Lise Lévesque, conseillères et sont présents messieurs Bruno Paradis, Yanick Ringuette, Ghislain Michaud et Mathieu Gagné, conseillers, sous la présidence de monsieur Fabien Boucher.

Madame Lise Roy, adjointe administrative est aussi présente.

Cette séance est convoquée par monsieur Fabien Boucher, maire et les sujets suivants sont traités :

Ordre du jour :

- 1- Lecture et adoption de l'ordre du jour.
- 2- Dossier direction générale à la municipalité.
- 3- Levée de l'assemblée

2017-001

1- Lecture et adoption de l'ordre du jour :

Il est proposé par Nathalie Morissette, appuyé par Mathieu Gagné et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adopté.

2017-002

2- Dossier direction générale à la municipalité :

Considérant les événements des dernières semaines;

Considérant les divergences évidentes entre le style de gestion actuel de la municipalité et celui souhaité par le conseil municipal;

Il est proposé par Bruno Paradis, appuyé par Mathieu Gagné de mandater monsieur le maire Fabien Boucher et monsieur Bruno Paradis pour entamer une discussion avec madame Louise Furlong, visant la négociation d'une entente de séparation à l'amiable entre les deux parties; c'est-à-dire, La Municipalité et madame Louise Furlong.

Cette entente devra comprendre les clauses suivantes :

- Mettre fin à toute procédure ou menace de procédure judiciaire entre les deux parties.
- Stipuler que les deux parties se laissent en bons termes et qu'il ne s'agit ici que d'une séparation résultant d'une divergence d'opinion quant à la gestion de la municipalité.

- Que madame Louise Furlong produise des documents permettant une transition minimisant les effets préjudiciables d'un changement de direction à la tête de la municipalité.

Madame Lise Lévesque demande le vote sur la proposition :

Madame Nathalie Morissette vote **pour**.

Madame Lise Lévesque vote **contre**.

Messieurs Bruno Paradis, Yanick Ringuette, Ghislain Michaud et Mathieu Gagné votent **pour**.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

Adopté.

2017-003

De plus, il est proposé par Nathalie Morissette, appuyé par Ghislain Michaud et résolu unanimement de mandater monsieur Fabien Boucher pour engager une firme pour assurer la gestion comptable de la municipalité pendant l'absence de la direction générale.

Adopté.

2017-004

De même, qu'il est proposé par Ghislain Michaud, appuyé par Yanick Ringuette et résolu unanimement de mandater monsieur le maire, Fabien Boucher pour faire la demande de soumissions pour des services de dotation afin de combler le poste de directeur(trice) général(e).

Adopté.

3. Levée de l'assemblée :

Monsieur Yanick Ringuette propose la levée de l'assemblée à 9h46.

Fabien Boucher, maire

Lise Roy, Adj. Adm.

Attestation :

Conformément à l'article 142 du Code municipal, je, Fabien Boucher, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Fabien Boucher, maire

